

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
États financiers combinés
31 mars 2025

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers combinés	
État combiné des résultats et du surplus accumulé.....	1
État combiné de la situation financière.....	2
État combiné de la variation des actifs financiers nets.....	3
État combiné des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Informations sectorielles.....	22

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints de Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2025, et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée du Conseil au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités combinées, de la variation de ses actifs financiers nets combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, aux 1^{er} avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 31 mars 2025 et 2024, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers combinés de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations - informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers combinés. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

MNP SENCRL, s.r.l

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Saint-Félicien (Québec)

Le 17 juillet 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A143570

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
État combiné des résultats et du surplus accumulé
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
	(redressé)	
Revenus (note 20)	131 618 715	115 541 509
Dépenses (note 21)	95 786 262	84 191 701
Surplus	35 832 453	31 349 808
Surplus accumulé au début	140 806 375	119 078 070
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 2)	9 621 503	-
Surplus accumulé au début de l'exercice déjà établi	150 427 878	119 078 070
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	1 794 360	-
Surplus accumulé au début redressé	152 222 238	119 078 070
Surplus accumulé à la fin	188 054 691	150 427 878

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

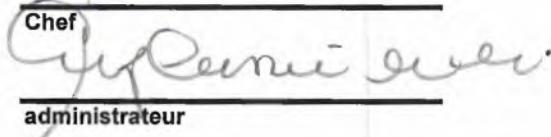
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
État combiné de la situation financière
31 mars 2025

	2025	2024
	(redressé)	
Actifs financiers		
Encaisse	45 759 407	63 421 664
Placements, 2,10 % à 5,70 %, échéant entre juillet 2025 et novembre 2027	25 125 936	23 976 596
Débiteurs (note 4)	43 918 440	26 789 598
Financement à recevoir	189 565	390 482
Participations dans des entreprises commerciales (note 5)	21 532 600	22 099 031
Créances à long terme (note 6)	198 123	205 803
	136 724 071	136 883 174
Encaisses et placements assujettis à des restrictions (note 7)	3 032 220	2 893 462
	139 756 291	139 776 636
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	18 101 422	15 993 470
Revenus reportés (note 10)	16 871 511	26 036 236
Fonds non utilisés - Santé Canada (note 11)	4 319 145	5 425 164
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada (note 11)	16 914 466	18 629 356
Passif au titre des sites contaminés (note 12)	2 244 589	-
Dette à long terme (note 13)	11 874 583	12 795 809
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 14)	729 930	-
Réserve d'eau potable et d'eaux usées (note 15)	5 956 280	5 956 280
	77 011 926	84 836 315
Actifs financiers nets	62 744 365	54 940 321
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation (note 16)	114 780 292	84 348 263
Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation (note 17)	9 952 177	10 583 959
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	300 000	-
Stocks	277 856	555 335
	125 310 325	95 487 557
Surplus accumulé	188 054 690	150 427 878

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Éventualité (note 19)

Au nom du conseil d'administration


Chef

administrateur

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
État combiné de la variation des actifs financiers nets
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
	(redressé)	
Surplus de l'exercice	35 832 453	31 349 808
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 842 695)	(17 711 807)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 042 446	4 267 316
	(29 800 249)	(13 444 491)
Variation des stocks	277 479	(555 335)
Variation des dépôts sur acquisition d'immobilisations corporelles	(300 000)	-
	(22 521)	(555 335)
Variation des actifs financiers nets	6 009 683	17 349 982
Actifs financiers nets au début	45 318 818	37 590 339
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 2)	9 621 503	-
Actifs financiers nets au début déjà établis	54 940 321	37 590 339
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	1 794 360	-
Actifs financiers nets au début redressés	56 734 681	37 590 339
Actifs financiers nets à la fin	62 744 365	54 940 321

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
État combiné des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024 (redressé)
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	35 832 453	31 349 808
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	1 794 360	2 376 093
Amortissement des immobilisations corporelles	5 042 446	4 267 316
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	566 429	5 677 501
Ajustement de la réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	(1 150 000)
	43 235 688	42 520 718
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(24 484 457)	4 148 607
	18 751 231	46 669 325
Activités d'investissement		
Variation des placements	(1 149 340)	(9 904 742)
Variation des créances à long terme	7 680	(72 193)
Variation des encaisses et placements assujettis à des restrictions	(138 757)	(130 618)
Apport dans une entreprise commerciale	-	(6 179 123)
Variation des dépôts sur acquisition d'immobilisations corporelles	(300 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 964 047)	(17 711 807)
	(35 544 464)	(33 998 483)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	79 455	588 566
Encaissement du financement à recevoir	390 482	1 889 476
Remboursement d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(148 717)	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 190 244)	(1 154 410)
	(869 024)	1 323 632
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(17 662 257)	13 994 474
Encaisse au début	63 421 664	49 427 190
Encaisse à la fin	45 759 407	63 421 664

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, un emprunt d'un montant de 189 565 \$ a été contracté par le Conseil en contrepartie d'un financement à recevoir du même montant. De plus, des immobilisations corporelles d'un montant de 878 647 \$ ont été acquises et financées par le vendeur. Étant donné qu'il n'y a eu aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ces opérations ne figurent pas à l'état combiné des flux de trésorerie.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

1. Statuts et nature des activités

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (le « Conseil ») est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Indiens qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté d'Opitciwan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

2. Redressement et corrections aux exercices antérieurs

Le redressement affecté aux exercices antérieurs est constitué de la comptabilisation d'immobilisations corporelles. En 2024, l'effet du redressement affecté à l'exercice précédent a été d'augmenter les immobilisations corporelles de 9 621 503 \$, de réduire les dépenses pour l'exercice clos à cette date et d'augmenter les surplus d'un montant équivalent au 1^{er} avril 2024.

Les corrections aux exercices antérieurs sont en lien avec l'analyse des états financiers au 31 mars 2024 des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 1 794 360 \$. Un montant de 1 106 019 \$ a été transféré du passif des fonds non utilisés - Santé Canada, un montant de 744 049 \$ a été appliqué en diminution des revenus reportés rattachés aux autres bailleurs de fonds et les débiteurs ont été diminués de 55 708 \$. Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 1^{er} avril 2024 et le surplus accumulé à cette date a été corrigé en conséquence.

3. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entité comptable

L'entité comptable des Premières Nations, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation;
- Fonds d'habitation.

Périmètre de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique.

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Seuls le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles du Conseil.

3. Méthodes comptables (suite)

Périmètre de consolidation (suite)

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Société en commandite Scierie Opitciwan;
- Société en commandite Services Forestiers Opitciwan;
- Société en commandite Épicerie Opitciwonok;
- Développement économique Opitciwan inc.;
- Société en commandite Station Service Opitciwan;
- Société en commandite Opitciwan Télécom;
- Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C.;
- Société en commandite Onimiskiw Opitciwan.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les autres créances à recevoir, les placements et les créances à long terme sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créiteurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état combiné des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

Constatation des produits et des produits reportés

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque le Conseil s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont transférés conformément aux conditions des accords de vente, lorsque le titre de propriété ou le risque est transféré ou que le service est rendu, lorsque le prix a été établi ou peut être déterminé et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le Conseil reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, le Conseil comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé. Les transferts d'actifs non amortissables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

3. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits et des produits reportés (suite)

Le Conseil comptabilise les contributions de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, le Conseil enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'il conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Le Conseil comptabilise les revenus provenant d'opérations sans contrepartie. Ces opérations n'ont pas d'obligations de prestation et sont comptabilisées à leur valeur de réalisation lorsque le Conseil a le pouvoir de réclamer ou de conserver des entrées économiques sur la base d'une transaction ou d'un événement passé donnant lieu à un actif.

Fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa

En raison de l'incertitude relative à la mesure, les revenus liés à la réception de fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa sont comptabilisés au moment où ils sont reçus.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Conseil, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du Conseil ou il est probable qu'il relève;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Conseil a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le Conseil n'actualise pas ces coûts.

Réserve d'eau potable et d'eaux usées

La réserve d'eau potable et d'eaux usées représente les fonds disponibles pour les projets futurs de mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1^{er} juillet 1995 sont comptabilisées à une valeur nominale de 1 \$, étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. Cette politique comptable a été adoptée par le Conseil lors d'une réunion régulière du Conseil de bande en conformité avec les règles établies par Services aux Autochtones Canada. Les immobilisations en cours de construction ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises après le 1^{er} juillet 1995 sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Asphalte et infrastructures	40 ans
Bâtiments	40 ans
Maison familiale	40 ans
Matériel roulant	8 et 15 ans
Aménagement de terrain	40 ans
Mobilier et équipements	5 ans

Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation

Les bâtiments - projet article 95 sont comptabilisés au coût, diminué de toutes les subventions reçues. Les immobilisations corporelles sont amorties à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

Réduction de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée en partie par le Ministère en vertu d'une entente avec le Régime des Bénéfices Autochtone.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés d'encaisses et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme, les passifs au titre de sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

4. Débiteurs

	2025	2024
Clients	5 458 735	5 581 538
Loyers	7 315 590	6 231 877
Provision pour créances douteuses	<u>(5 982 263)</u>	<u>(6 133 060)</u>
	6 792 062	5 680 355
Gouvernement fédéral		
Justice Canada	68 250	15 750
Services aux Autochtones Canada	26 898 043	13 745 612
Soliciteur général du Canada	3 572 945	3 298 084
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	892 454	79 891
Gouvernement provincial		
Conseil en Éducation des Premières Nations	193 781	261 692
Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit	267 032	-
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	97 000	488 000
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	1 228 109	429 834
Justice Québec	64 500	2 250
Sécurité publique du Québec	712 087	55 709
Conseil de la nation Atikamekw	65 837	99 538
Développement Économique Opitciwan inc.	610 862	465 530
Société en commandite Station Service Opitciwan	158 306	124 867
Société en commandite Épicerie Opitciwonok	83 973	56 100
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan	916 342	734 761
Société en commandite Scierie Opitciwan	389 371	389 371
Société en commandite Opitciwan Télécom	7 754	7 754
Taxes à la consommation	325 534	316 298
Intérêts courus à recevoir	574 198	538 202
	43 918 440	26 789 598

5. Participations dans des entreprises commerciales

	2025	2024
Société en commandite Scierie Opitciwan, à la valeur de consolidation (détenzione de 55,00 % des parts)		
Solde au début	4 474 857	11 013 000
Quote-part de la perte nette	<u>(914 227)</u>	<u>(6 538 143)</u>
Solde à la fin	3 560 630	4 474 857
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan, à la valeur de consolidation (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	(1 233 562)	(701 658)
Quote-part de la perte nette	<u>(531 904)</u>	<u>(531 904)</u>
Solde à la fin	(1 765 466)	(1 233 562)

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Participations dans des entreprises commerciales (suite)

	2025	2024
Société en commandite Épicerie Opitciwonok, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	6 487 127	5 801 341
Quote-part du bénéfice net	<u>490 581</u>	685 786
Solde à la fin	6 977 708	6 487 127
Développement Économique Opitciwan inc., à la valeur de consolidation (détention de 100,00 % des actions)		
Solde au début	2 151 730	2 056 036
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net	<u>(129 953)</u>	95 694
Solde à la fin	2 021 777	2 151 730
Société en commandite Station Service Opitciwan, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	2 208 496	1 944 963
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net	<u>(173 760)</u>	263 533
Solde à la fin	2 034 736	2 208 496
Société en commandite Opitciwan Télécom, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	1 906 139	1 490 374
Quote-part du bénéfice net	<u>394 323</u>	415 765
Solde à la fin	2 300 462	1 906 139
Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C., à la valeur de consolidation (détention de 16,67 % des parts)		
Solde au début	(8 838)	(508)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	<u>23 960</u>	(8 330)
Solde à la fin	15 122	(8 838)
Société en commandite Onimiskiw Opitciwan, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	6 113 082	(6 139)
Apports	-	6 179 123
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	<u>274 549</u>	(59 902)
Solde à la fin	6 387 631	6 113 082
	21 532 600	22 099 031

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

6. Créances à long terme

	2025	2024
Montant à recevoir de particuliers - maisons privées, sans intérêt ni modalités de recouvrement	198 123	205 803

7. Encaisses et placements assujettis à des restrictions

	2025	2024
Fonds de bande - capital(a)	3 445	3 445
Fonds de bande - revenus(a)	920 186	864 459
Réserve de remplacement et de fonctionnement - épargne à terme, 2,00 %, 2,30 % et 3,25 % (b)(c)	2 108 589	2 025 558
	3 032 220	2 893 462

- a) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.
- b) En vertu de l'accord avec la SCHL, un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.
- c) Au 31 mars 2025, l'épargne à terme était insuffisante de 1 530 235 \$ (630 986 \$ en 2024) pour combler le montant inscrit aux réserves. Le Conseil devra transférer les montants nécessaires dès que les liquidités seront disponibles. À noter que le Conseil a une subvention à recevoir de la SCHL de 800 000 \$ qui viendra renflouer l'épargne à terme d'un montant équivalent.

8. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 1,00 %, garanti par un lien sur les débiteurs. Le montant autorisé est de 3 000 000 \$. Le Conseil dispose également de lettres de garantie commerciales pour un montant totalisant 1 090 000 \$ au taux préférentiel avec une majoration évoluant entre 4,95 % et 8,20 %. Ces lettres sont garanties par des épargnes à terme de montants équivalents.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

9. Créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs	6 514 648	4 739 323
Salaires et charges sociales	2 539 522	1 158 809
Frais courus	1 835 932	1 222 991
Surplus à retourner	4 285 698	3 504 961
Développement Économique Opitciwan inc.	569 951	569 951
Société en commandite Épicerie Opitciwonok	259 038	-
Société en commandite Opitciwan Télécom	35 764	51 000
Société en commandite Scierie Opitciwan	-	-
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan	1 020 942	-
Société en commandite Station Service Opitciwan	1 039 927	-
Société en commandite Onimiskiw Opitciwan	-	4 746 435
	18 101 422	15 993 470

10. Revenus reportés

	Financement reçu en 2025	Revenus constatés en 2025	Solde disponible le 31 mars 2025	Solde disponible le 31 mars 2024
Fédéral	6 882 825	17 415 398	13 524 086	24 056 659
Provincial	2 142 873	618 552	3 347 425	1 823 104
Autres	-	156 473	-	156 473
	9 025 698	18 190 423	16 871 511	26 036 236

11. Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

Les fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada sont constitués de financements versés par Services aux Autochtones Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Services aux Autochtones Canada avant le renouvellement de son entente.

Les fonds non utilisés - Santé Canada sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente.

12. Passif au titre des sites contaminés

Un passif au titre des sites contaminés a été comptabilisé pour l'assainissement des terrains de la centrale thermique.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Notes complémentaires
31 mars 2025

13. Dette à long terme

	2025	2024
Hypothèques immobilières de la SCHL, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,93 %, remboursable par versements mensuels de 3 145 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025 (Projet 16-229-643-002)	3 145	40 666
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,22 %, remboursable par versements mensuels de 2 694 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2026 (Projet 16-229-643-003)	42 435	73 451
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 2 398 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2027 (Projet 16-229-643-004)	62 523	88 981
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,49 %, remboursable par versements mensuels de 384 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2028 (Projet 16-229-643-005)	13 252	17 177
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,49 %, remboursable par versements mensuels de 2 237 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2028 (Projet 16-229-643-006)	77 200	100 062
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 692 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en octobre 2028 (Projet 16-229-643-007)	113 048	143 673
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 678 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en octobre 2027 (Projet 16-229-643-008)	81 597	112 459
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 1 599 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en mai 2029 (Projet 16-229-643-009)	77 362	95 195
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 7 336 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en mai 2030 (Projet 16-229-643-010)	420 598	494 728
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 4 480 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en avril 2032 (Projet 16-229-643-011)	329 459	368 706
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 1 722 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en avril 2031 (Projet 16-229-643-012)	110 943	126 666

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Notes complémentaires
31 mars 2025

13. Dette à long terme (suite)

	2025	2024
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 2 583 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en avril 2031 (Projet 16-229-643-013)	166 410	189 994
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 4 374 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en juin 2033 (Projet 16-229-643-014)	366 183	402 702
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 1 374 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en juin 2031 (Projet 16-229-643-015)	90 649	103 108
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 873 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en avril 2035 (Projet 16-229-643-016)	325 655	355 701
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 3 064 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en juin 2034 (Projet 16-229-643-017)	328 309	362 447
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 1 932 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en mai 2035 (Projet 16-229-643-018)	226 716	248 090
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,51 %, remboursable par versements mensuels de 2 677 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2026, échéant en avril 2036 (Projet 16-229-643-019)	327 668	354 645
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 2 458 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en juin 2037 (Projet 16-229-643-020)	301 665	321 736
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,95 %, remboursable par versements mensuels de 1 548 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2029, échéant en mai 2038 (Projet 16-229-643-021)	190 862	201 428
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 4 316 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en juin 2040 (Projet 16-229-643-022)	632 229	664 433
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,64 %, remboursable par versements mensuels de 5 832 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2029, échéant en février 2044 (Projet 16-229-643-023)	953 991	986 164

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Notes complémentaires
31 mars 2025

13. Dette à long terme (suite)

	2025	2024
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,71 %, remboursable par versements mensuels de 6 326 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2025, échéant en novembre 2035 (Projet 16-229-643-024)	779 671	849 803
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,02 %, remboursable par versements mensuels de 5 723 \$, capital et intérêts, renouvelable en mars 2027, échéant en mars 2042 (Projet 16-229-643-025)	988 068	1 036 380
Emprunt à la SCHL, au taux de 5,00 %, remboursable par versements mensuels de 7 914 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2029, échéant en septembre 2038 (Projet 16-229-643-026)	933 588	981 164
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,84 %, remboursable par versements mensuels de 6 682 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2029, échéant en avril 2039 (Projet 16-229-643-027)	872 769	915 100
Financement en cours dont les modalités n'ont pas encore été déterminées (Projet 16-229-643-028)	946 619	949 300
Financement en cours dont les modalités n'ont pas encore été déterminées (Projet 16-229-643-029)	189 565	-
Autres emprunts		
Emprunt à la caisse populaire de Mashteuiatsh, au taux de 7,35 %, remboursé au cours de l'exercice	-	83 415
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 3,99 %, remboursé au cours de l'exercice	-	92 928
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 9,85 %, d'un montant initial de 69 392 \$, remboursable par versements mensuels de 649 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2025, échéant en janvier 2027	12 581	18 888
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 9,85 %, d'un montant initial de 61 951 \$, remboursable par versements mensuels de 580 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en janvier 2027	11 242	16 873
Emprunt à la Banque Royale, au taux préférentiel majoré de 1,75 %, d'un montant initial de 2 500 000 \$, remboursable par versements mensuels de 15 052 \$, capital seulement, garanti par Services aux Autochtones Canada, renouvelable annuellement, échéant en mai 2032 (maison des aînés)(a)	1 281 993	1 462 613
Billets à ordre, sans intérêt, ni modalités de remboursement	537 133	537 133
Billet à ordre, sans intérêt, échéant en mars 2029 ou à la date à laquelle la revendication est réglée	79 455	-
	11 874 583	12 795 809

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Notes complémentaires
31 mars 2025

13. Dette à long terme (suite)

a) Le taux préférentiel au 31 mars 2025 était de 4,95 % (7,20 % au 31 mars 2024).

2025	1 565 647
2026	1 025 963
2027	998 680
2028	1 031 285
2029	936 676

14. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	2025	2024
Contrat de location-acquisition à la Corporation de services financiers Camion Daimler, aux taux de 10,20 %, d'un montant initial de 878 647 \$, remboursable par versements mensuels de 16 432 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 768 816 \$, échéant en novembre 2029	729 930	-

Les versements en capital requis sur le contrat de location-acquisition au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	128 636
2027	142 388
2028	157 611
2029	174 460
2030	126 835

15. Réserve d'eau potable et d'eaux usées

	2025	2024
Solde au début	5 956 280	7 106 280
Ajustement de la réserve	-	(1 150 000)
Affectation de l'exercice	-	-
 Solde à la fin	5 956 280	5 956 280

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

16. Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette (redressé)
Asphalte et infrastructures	50 577 748	13 268 572	37 309 176	33 423 644
Bâtiments	59 813 300	20 032 503	39 780 797	24 688 627
Aménagement de terrain	48 346	604	47 742	-
Maison familiale	26 945 547	12 730 002	14 215 545	13 584 748
Matériel roulant*	5 402 775	2 594 866	2 807 909	1 336 775
Mobilier et équipements	6 275 871	3 860 931	2 414 940	1 692 966
Immobilisations en cours	18 204 183	-	18 204 183	9 621 503
	167 267 770	52 487 478	114 780 292	84 348 263

*Ce poste inclut des immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant de 878 647 \$ et un amortissement cumulé de 109 831 \$.

17. Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Bâtiments - projet article 95	19 845 963	9 893 786	9 952 177	10 583 959

18. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le régime est enregistré sous le numéro 0412221. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2,000 % ou 0,700 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations déterminées énoncées dans le Manuel de CPA Canada - Comptabilité, il comptabilise donc le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2025 a été de 2 375 012 \$ (1 553 364 \$ en 2024).

19. Éventualité

Le Conseil a signé plusieurs lettres de garantie en faveur de fournisseurs pour un montant totalisant 1 090 000 \$. Au 31 mars 2025, il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Notes complémentaires
31 mars 2025

20. Revenus par source

	2025	2024
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	97 917 790	100 112 158
SCHL	1 855 050	3 812 731
Autres	4 596 741	3 930 402
Provincial	10 018 930	8 177 112
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(566 429)	(5 677 501)
Revenus - fonds de bande	55 727	58 555
Autres	7 499 671	8 993 343
Revenus reportés	10 241 235	(3 865 291)
	131 618 715	115 541 509

21. Dépenses par objet

	2025	2024 (redressé)
Salaires et charges sociales	37 403 420	29 589 391
Biens et services	52 944 802	49 964 731
Intérêts sur la dette à long terme	395 594	370 263
Amortissement des immobilisations corporelles	5 042 446	4 267 316
	95 786 262	84 191 701

22. Instruments financiers

22.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

22.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés aux débiteurs.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2025	2024
Débiteurs	43 918 440	26 789 598

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

22. Instruments financiers (suite)

22.2 Risque de crédit (suite)

22.2.1 Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs à l'exception des montants à recevoir du gouvernement fédéral et provincial, des intérêts à recevoir et des taxes à la consommation est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars se détaille comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	988 595	879 632
En souffrance :		
De 30 à 60 jours	132 737	151 134
De 60 à 90 jours	84 610	14 921
Plus de 90 jours	11 568 383	10 767 728
	12 774 325	11 813 415
Moins la provision pour créances douteuses	(5 982 263)	(6 133 060)
	6 792 062	5 680 355

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	6 133 060
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	(150 797)
Montants recouvrés	-
Solde à la fin	5 982 263

Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

22.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

22. Instruments financiers (suite)

22.3 Risque de marché (suite)

22.3.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2025	Total
Actifs financiers				
Encaisse	-	45 759 407	45 759 407	
Placements	25 125 936	-	25 125 936	
Créances à long terme	198 123	-	198 123	
Placements assujettis à des restrictions	2 108 590	923 631	3 032 221	
Passifs financiers				
Dette à long terme	10 592 590	1 281 993	11 874 583	
Obligation découlant d'un contrat de location- acquisition	729 930	-	729 930	

	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2024	Total
Actifs financiers				
Encaisse	-	63 421 664	63 421 664	
Placements	23 976 596	-	23 976 596	
Créances à long terme	205 803	-	205 803	
Placements assujettis à des restrictions	2 025 558	867 904	2 893 462	
Passifs financiers				
Dette à long terme	11 333 196	1 462 613	12 795 809	

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Notes complémentaires

31 mars 2025

22. Instruments financiers (suite)

22.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2025				Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	18 101 422	-	-	-	18 101 422
Revenus reportés	16 871 511	-	-	-	16 871 511
Fonds non utilisés - Santé Canada	4 319 145	-	-	-	4 319 145
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada	16 914 466	-	-	-	16 914 466
Passif au titre des sites contaminés	2 244 589	-	-	-	2 244 589
Dette à long terme	1 565 647	2 024 643	1 031 285	7 253 008	11 874 583
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	128 636	299 999	301 294	-	729 930
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	5 956 280	5 956 280
	60 145 416	2 324 642	1 332 579	13 209 288	77 011 926

	2024				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	15 993 470	-	-	-	15 993 470
Revenus reportés	26 036 236	-	-	-	26 036 236
Fonds non utilisés - Santé Canada	5 425 164	-	-	-	5 425 164
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada	18 629 356	-	-	-	18 629 356
Dette à long terme	1 684 997	2 080 003	1 896 238	7 134 571	12 795 809
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	5 956 280	5 956 280
	67 769 223	2 080 003	1 896 238	13 090 851	84 836 315

23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Annexe 1 - Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus				Dépenses		2025		2024	
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant	
ADMINISTRATION													
3	Négo BILL-C9 (CAO0-1001) #1001	-	-	-	-	-	-	61 217	(61 217)	-	(61 217)	(53 557)	
4	NGBL - Revendications particulières (NGBL-1008) #1008	-	-	-	-	-	-	43 657	(43 657)	-	(43 657)	-	
5	Entente Hydro-Québec Atikamekw (CAO0-1010) # 1010	-	-	-	-	197 558	197 558	-	197 558	-	197 558	36 675	
6	Action en titre (CAO0-1020) #1020	-	-	-	-	-	-	117 443	(117 443)	-	(117 443)	(201 957)	
7	DPI formation suivi financier interne (Q32F-1052 et Q32J-1024) #1024	-	-	-	(44 739)	117 131	72 392	72 392	-	-	-	-	
8	Projet Priorités bicalentaires (MAPA-1040) # 1040	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 311	
9	Revendications particulières (NGBL-1008, QZ9Q-1042) #1042	-	-	-	-	-	-	257 213	(257 213)	79 455	(177 758)	(239 394)	
10	Centrale de cogénération à la biomasse forestière (Q3JW-1055) #1055	-	-	-	-	-	-	90 806	(90 806)	-	(90 806)	(66 867)	
11	Développement capacité gouvernance (Q32N-1058) #1058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	État urgence Feux de forêt 2023 (Q3ZJ-1062, CAO0-1062) # 1062	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 430 266)	
13	Aide pour chalet - Feux forêt 2023 (CAO0-1063) # 1063	-	-	-	-	12 718	12 718	12 718	-	-	-	-	
14	Volet Développement économique -Étude (SRPNI-1087) # 1087	-	-	-	-	-	-	643	(643)	-	(643)	25 977	
15	Semaines culturelles (CAO0-1095) #1095	-	-	-	-	184 330	184 330	184 330	-	-	-	(88 125)	
16	Mobilisation communautaire (CSSS-1097) #1097	-	-	-	(153 250)	546 141	392 891	392 891	-	-	-	-	
17	Administration générale (Q31F et Q40L) #1100	5 638 386	5 309 292	329 094	1 070 683	-	8 034 282	9 104 965	4 230 101	4 874 864	-	4 874 864	13 301 171
18	Tournoi de Golf Obedjiwan 2024 (CAO0-1100) #1100	-	-	-	-	23 850	23 850	20 007	3 843	-	3 843	-	
19	Acquisition de Coolbox (CAO0-1103) #1103	-	-	-	-	1 679 569	1 679 569	-	1 679 569	(1 679 569)	-	-	
20	Régime des Bénéfices Autochtone (Q31U, Q31V et Q40M) #1105	50 016	50 016	-	513 549	-	61 216	574 765	574 765	-	-	-	
21	AGJEA-Rénovation (CSSS-1106) #1106	-	-	-	-	(1 222 578)	1 387 614	165 036	165 036	-	-	-	
22	Plans techniques séchoir scierie (Q3VT-1108) #1108	-	-	-	156 175	(57 793)	-	98 382	98 382	-	-	-	
23	Ressources humaines (Q31F) #1110	828 648	763 581	65 067	-	-	235 931	235 931	235 931	-	-	-	
24	Politique (Q31F) #1120	577 641	795 036	(217 395)	-	-	520 494	520 494	520 494	-	-	20 170	
25	Service internet et informatique #1130	631 320	683 952	(52 632)	-	-	832 824	832 824	621 837	210 987	(48 051)	162 936	314 503
26	Inscription des membres (Q036 et Q40V) #1140	70 008	69 996	12	22 173	-	60 324	82 497	58 377	24 120	-	24 120	-
27	Fonds social #1150	200 004	199 992	12	-	-	239 507	239 507	160 501	79 006	-	79 006	-
28	Services de transports #1170	-	-	-	-	-	94 110	94 110	2 321	91 789	(91 789)	-	-
29	Comité de justice #1210	146 616	146 616	-	-	-	188 860	188 860	127 048	61 812	-	61 812	44 327
30	Gestion des immeubles #1310	1 190 964	453 249	737 715	-	-	1 386 098	1 386 098	601 856	784 242	(83 415)	700 827	793 908
31	Développement économique (Q3W3 et Q40W) #1410	332 340	332 340	-	338 985	-	-	338 985	213 024	125 961	-	125 961	28 644
		9 665 943	8 804 070	861 873	2 101 565	(1 478 360)	15 802 557	16 425 762	8 862 990	7 562 772	(1 823 369)	5 739 403	12 500 520
ÉDUCTION													
33	Prog de développement Hockey-École (PDHE-2001) # 2001	-	-	-	128 853	-	-	128 853	128 853	-	-	-	
34	Innovation en éducation (CEPN-2010) #2010	-	-	-	-	(126 339)	159 249	32 910	32 910	-	-	-	
35	Initiative 4-8 ans (CEPN-2011) # 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
36	Projet E Itaskweak 2 (SAAA-2012) # 2012	-	-	-	-	-	72 796	72 796	73 603	(807)	-	(807)	-
37	Projets planification École Niska (Q3XF-2013) #2013	-	-	-	-	(488 575)	500 000	11 425	11 425	-	-	-	
38	Classe modulaire École Niska (CAO0-2014) #2014	-	-	-	2 690 123	-	2 690 123	244 555	2 445 568	(2 445 568)	-	4 383 958	
39	Réaménagement de l'école des adultes (Q3XG-2015, CAO0-2015) #2015	-	-	-	-	(145 402)	810 854	665 452	665 452	-	-	-	
40	SRPN-Développement autonomie alimentaire (SRPN-2017) #2017	-	-	-	-	(67 896)	88 122	20 226	20 226	-	-	-	
41	Projet pilote sport-études Ontario (CAO0-2018) # 2018	-	-	-	65 146	-	-	65 146	65 146	-	-	-	
42	Éducation - administration #2110	6 212 952	2 306 349	3 906 603	4 688 268	-	-	4 688 268	4 415 626	272 642	-	272 642	134 617
43	Aide financière - allocations (Q2LQ, Q2LR) #2120	143 004	151 500	(8 496)	83 484	-	-	83 484	83 484	-	-	1 117 574	
44	Éducation des adultes (Q2J2) #2140	-	-	-	100 000	-	66 516	166 516	166 516	-	-	190 675	
45	Maison des jeunes #2150	482 088	297 852	184 236	-	-	438 191	438 191	438 191	-	-	72 148	
46	Programme de partenariat en éducation #2170	-	-	-	-	26 841	26 841	28 183	(1 342)	-	(1 342)	-	
47	École primaire Niska #2210	11 460 696	11 389 320	71 376	9 667 968	-	4 295	9 672 263	5 440 269	4 231 994	-	4 231 994	4 292 084
48	Éducation spéciale #2220	3 080 496	3 065 517	14 979	3 161 448	-	-	3 161 448	2 376 862	784 586	-	784 586	-
49	Services de garde #2240	-	334 872	(334 872)	46 103	-	-	46 103	46 103	-	-	-	
50	Club des petits déjeuners #2260	-	-	-	70 769	-	-	70 769	70 769	-	-	(63 542)	
51	Enseignement secondaire Mikisiw (Q40Y) #2310	8 012 556	6 727 503	1 285 053	9 651 823	-	-	9 651 823	3 777 739	5 874 084	(147 800)	5 726 284	5 289 764
52	Emploi d'été étudiant #2350	53 856	26 928	26 928	-	-	59 800	59 800	59 800	-	-	-	
53	Science et technologie #2351	-	18 264	(18 264)	-	-	9 105	9 105	9 922	(817)	-	(817)	(5 684)

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Annexe 1 - Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus				Dépenses		2025		2024	
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant	
ÉDUCTION (SUITE)													
54	Promotion et sensibilisation aux carrières #2352	-	142 500	(142 500)	-	(235 663)	253 215	17 552	17 552	-	-	-	-
55	Éducation post-secondaire (Q290, Q29A et Q40Z) #2410	941 544	2 038 518	(1 096 974)	1 323 097	-	470	1 323 567	1 323 567	-	-	-	-
56	Programme de partenariat postsecondaire # 2420	-	-	-	-	(417 495)	462 413	44 918	44 918	-	-	-	-
57	Langue et culture #2510	-	-	-	-	(116 031)	124 209	8 178	8 178	-	-	-	-
58	Entretien des écoles (Q36G, Q2LQ) #2610	6 540 264	1 364 118	5 176 146	1 911 657	-	-	1 911 657	1 911 657	-	-	-	-
59	Résidences d'enseignants (Q36G) #2630	1 257 648	353 652	903 996	104 624	-	79 879	184 503	184 503	-	-	-	-
60	Entretien école des adultes #2640	-	-	-	3 278	-	-	3 278	3 278	-	-	-	(566)
		38 185 104	28 216 893	9 968 211	33 696 641	(1 597 401)	3 155 955	35 255 195	21 649 287	13 605 908	(2 593 368)	11 012 540	15 411 028
AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE													
62	Rénovation maison Marc Awashish (CA00-1088) # 1088	-	-	-	-	-	1 739	1 739	1 739	-	-	-	-
63	Travaux entre 156 et 161 km route obedjiwan (MTQ0-3024) #3024	-	-	-	-	-	-	-	1 189 021	(1 189 021)	-	(1 189 021)	(4 260)
64	ICRL foyer de groupe (SCHL-3058) # 3058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	642 997
65	Projet 026 Logement 3 jumelés (SCHL-3060) #3060	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66	Révision de la politique en habitation (Q3AD-3078) #3078	-	-	-	(55 390)	71 827	16 437	16 437	-	-	-	-	-
67	Inventaire et évaluation des besoins en habitation (Q3AD-3079) #3079	-	-	-	(30 065)	79 075	49 010	49 010	-	-	-	-	-
68	Formation des menuisiers et journaliers (Q3AD-3080) #3080	-	-	-	(6 140)	6 140	-	-	-	-	-	-	-
69	Nouveau cimetière (CA00-3085) #3085	-	-	-	-	48 346	48 346	-	48 346	(48 346)	-	-	-
70	Étude faisabilité-station pompage Niska (Q351-3095) #3095	-	-	-	900 000	(463 262)	1 200 932	1 637 670	1 637 670	-	-	-	-
71	Développement secteur 1B (DEVS-3097) #3097	-	-	-	-	-	4 114 936	4 114 936	80 685	4 034 251	(4 034 251)	-	344 427
72	F&E Camion Roll-off (Q3WI-3099) #3099	-	-	-	32 495	-	10 967	43 462	43 462	-	-	-	-
73	Intellieu - Projet CA040 (Q3FS-3108) # 3108	-	-	-	-	(10 279)	10 279	-	-	-	-	-	-
74	Construction 4 unités de logement 22-23 (Q3XJ-3109) #3109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	450 299
75	Administration : aménagement communautaire (Q3AQ, Q3BW et Q40T) #3110	890 145	814 446	75 699	444 197	-	166 020	610 217	623 270	(13 053)	-	(13 053)	(217 465)
76	Construction 2 jumelés et 1 unifamilial Projet 027 (SCHL-3111) #3111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 539
77	Rénovation 10 unités de logement (Q3XK-3110 et Q3XJ) #3110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 629)
78	Construction logement privé Patricia Petiquay (CA00-3113) #3113	-	-	-	-	-	3 159	3 159	-	3 159	-	3 159	(7 979)
79	Implantation du recyclage (Phase 2) (Q3OD-3118) #3118	-	-	-	-	-	35 074	35 074	39 431	(4 357)	-	(4 357)	48 198
80	Incendie 18 rue Napanew (ASUR-3119) #3119	-	-	-	-	-	185 194	185 194	185 194	-	-	-	(104 001)
81	Administration bétonnière #3120	1 013 628	615 867	397 761	-	-	882 468	882 468	1 005 683	(123 215)	-	(123 215)	(52 817)
82	Mentorat d'une relève secteur habitation (QA1D-3120) #3120	-	-	-	-	(74 392)	74 392	-	-	-	-	-	-
83	Programme Agri-arts Obedjiwan (MCC0-3122) # 3122	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 482)
84	Inventaire réservoir de mazout (Q3XM-3123) #3123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
85	Construction 2 jumelés (4 unités) 23-24 (QA1A-3124) # 3124	-	-	-	-	-	-	-	-	(692 087)	(692 087)	(692 087)	826 373
86	Rénovation de logements SAC 23-24 10 unités (Q3XK-3125) #3125	-	-	-	-	-	193 631	193 631	365 628	(171 997)	-	(171 997)	-
87	Rénovation Parel 1, rue Brish (SCHL-3126) # 3126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
88	Construction 2 jumelés Projet 028 (SCHL-3127) # 3127	-	-	-	-	-	-	-	-	(435 744)	(435 744)	(435 744)	249 925
89	SCHL co-investissement 2022-2023 65 unités (SCHL-3130) # 3130	-	-	-	-	(36 563)	893 007	856 444	-	856 444	(856 444)	-	439 978
90	SCHL co-investissement 2023-2024 38 unités (SCHL-3131) # 3131	-	-	-	-	(570 000)	570 000	-	-	-	-	-	171 000
91	Réservoir pétrolier et sys. chauffage (CA00-3132) # 3132	-	-	-	-	-	118 343	118 343	-	118 343	(118 343)	-	-
92	Site déchets désaffectés fermeture (Q3OH-3134) #3134	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(96 197)
93	Fonds infrastructure alimentaires locales (AAC0-3136) # 3136	-	-	-	-	(12 320)	91 298	78 978	-	78 978	(78 978)	-	15 918
94	Changement 40 réservoirs 10 fournaises (SCHL-3137) #3137	-	-	-	-	(466 724)	981 950	515 226	-	515 226	(515 226)	-	-
95	Achat équipement feux périurbain (QA2W-3138) #3138	-	-	-	92 000	(85 480)	52 556	59 076	-	59 076	(59 076)	-	52 556
96	Décontamination ancien garage municipal (Q3O2-3139) #3139	-	-	-	-	(8 126)	58 393	50 267	50 267	-	-	-	-
97	Achat Daimler TF (CA00-3140) #3140	-	-	-	-	-	689 600	689 600	48 469	641 131	(148 717)	492 414	(65 729)
98	Feu garage municipal (ASUR-3141) #3141	-	-	-	-	-	46 115	46 115	253 962	(207 847)	-	(207 847)	317 807
99	Rénovation Parel 23-24, 4 propriétés (SCHL-3143) #3143	-	-	-	-	-	113 150	113 150	115 113	(1 963)	-	(1 963)	-
100	Construction 3 unités Projet 29 (SCHL-3146) #3146	-	-	-	-	-	160 500	160 500	-	160 500	(160 500)	-	-
101	5 unifamiliales SEFPN (QA1V-3147) #3147	-	-	-	2 689 822	(1 686 828)	210 355	144 361	144 361	-	1 002 994	(1 002 994)	-
102	Rénovation 5 logements 2023-2024 (SDAC-3148) #3148	-	-	-	-	(65 994)	-	-	-	-	-	-	-
103	Optimisation serv. habitation 24-25 (QA1D-3149)	-	-	-	50 000	(8 644)	-	41 356	41 356	-	-	-	-

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Annexe 1 - Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus				Dépenses		2025		2024	
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant	
AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE (SUITE)													
104	Construction et rénovation 24-27 (QA1A-3150) #3150	-	-	-	1 839 432	(1 782 319)	-	57 113	57 113	-	-	-	-
105	Agente en habitation 2024-2025 SAC (QA1M-3151) #3151	-	-	-	25 000	-	-	25 000	26 671	(1 671)	-	(1 671)	-
106	Cord. entretien habitation 24-25 SAC (QA1D-3152) #3152	-	-	-	31 668	-	-	31 668	34 185	(2 517)	-	(2 517)	-
107	Nouvelle Caserne (Q3AU-3154) #3154	-	-	-	(400 000)	400 000	-	-	-	-	-	-	-
108	Projet agriculture (CEPN-3155) #3155	-	-	-	-	48 176	48 176	52 173	(3 997)	-	(3 997)	-	-
109	Centre transfert pour le recyclage (Q30F-3157) # 3157	-	-	-	124 863	(124 863)	-	-	-	-	-	-	-
110	Stage habitation jeune autochtone (Q3XM-3193) #3193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
111	Gestion logements de bande (Q387 et Q40R) #3210	884 100	1 132 560	(248 460)	57 215	-	864 623	921 838	1 137 609	(215 771)	(97 186)	(312 957)	30 180
112	Acquisition d'un camion de service (Q3B3) # 3215	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 995
113	Gestion habitation #3220	817 428	1 472 109	(654 681)	-	-	1 780 826	1 780 826	1 780 826	-	-	-	-
114	Routes de la communauté (Q3AQ, Q40T) #3310	-	482 532	(482 532)	94 045	-	65 225	159 270	550 664	(391 394)	-	(391 394)	(438 516)
115	Services municipaux (Q34S, Q40T) #3320	403 788	523 140	(119 352)	109 213	-	138 731	247 944	796 367	(548 423)	-	(548 423)	(286 281)
116	Réseau d'aqueduc (Q40N, Q34S, Q35E, Q35N, QA3S et Q3XA) #3330	2 028 816	853 278	1 175 538	2 111 124	-	79 800	2 190 924	818 757	1 372 167	-	1 372 167	1 211 673
117	Service des incendies (Q3AQ) #3350	364 581	451 602	(87 021)	-	-	368 200	368 200	368 200	-	-	-	110 132
118	Feux de forêt #3360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 034
119	Chemin d'accès #3370	1 231 728	1 231 728	-	-	-	2 891 444	2 891 444	2 042 611	848 833	-	848 833	(834 496)
120	Gestion de l'aréna #3410	505 626	469 758	35 868	-	-	745 810	745 810	745 810	-	-	-	-
121	Centrale électrogène #3520	268 263	277 668	(9 405)	-	-	398 214	398 214	362 580	35 634	-	35 634	9 412
122	Entretien fournasse Hydro-Québec #3530	341 079	357 216	(16 137)	-	-	472 953	472 953	565 460	(92 507)	-	(92 507)	(62 669)
123	Investissement en immobilisations (Q3AP ET Q40U) #3610	-	-	-	1 946 749	-	(1 644 387)	302 362	-	302 362	-	302 362	1 075 876
124	Autres immobilisations (Q3AP) #3620	1 908 576	1 828 152	80 424	-	-	-	-	-	-	-	-	(60 000)
125	Administration environnement #3710	-	111 492	(111 492)	134 673	-	-	134 673	134 673	-	-	-	-
126	Reprise de propriété 13 rue Nipin #3741	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(148 392)
127	Gestion Carrin Atim-o-mikiwam #3810	-	-	-	128 153	-	-	128 153	57 795	70 358	(70 358)	-	-
128	Plan de gestion des risques centrale (Q3N9-9023 et Q3NK-9023) #9023	-	-	-	1 706 297	-	220 387	1 926 684	2 749 029	(822 345)	-	(822 345)	-
129	Plateforme de traitement (Q3NK-9024) # 9024	-	-	-	18 032	-	-	18 032	18 032	-	-	-	(2 237)
130	Construction usine eau potable (Q35D, Q35N, Q35T, Q3TD et NFV-9026) #9026	-	-	-	(2 026 222)	-	2 831 842	805 620	-	805 620	(805 620)	-	540 740
131	F&E Écocentre et achat loader (Q3OD, Q3WI-3103 et Q3OG-9072) #9072	-	-	-	580 567	-	57 025	637 592	671 493	(33 901)	-	(33 901)	395 000
		10 657 758	10 621 548	36 210	13 115 545	(7 913 611)	20 788 315	25 990 249	18 860 806	7 129 443	(9 123 870)	(1 994 427)	4 703 909
SÉCURITÉ DU REVENU													
133	Programme de support préemploi (Q2AK-4001, Q2AL-4002 et Q2AM-4003) #4001	-	-	-	1 095 670	-	(439 882)	655 788	827 411	(171 623)	-	(171 623)	-
134	SAREJPN-AR - Stratégie emploi (Q2AP-4007) # 4007	-	-	-	-	-	(74 300)	(74 300)	-	(74 300)	-	(74 300)	-
135	Aide sociale - administration (Q2AF, Q29T) #4110	259 332	872 952	(613 620)	-	-	266 100	266 100	650 069	(383 969)	-	(383 969)	(348 628)
136	Aide sociale - besoins de base et particuliers (Q410 et Q29T) #4120	3 685 584	6 439 968	(2 754 384)	3 759 298	-	-	3 759 298	6 730 384	(2 971 086)	-	(2 971 086)	(1 863 815)
137	FAE - coûts administratifs #4215	187 704	615 708	(428 004)	-	-	251 571	251 571	412 422	(160 851)	-	(160 851)	(50 173)
138	FRC - coûts administratifs #4225	433 920	802 836	(368 916)	-	-	628 088	628 088	661 206	(33 118)	-	(33 118)	-
139	FRCJ - C1 initiative de création d'emplois #4235	64 200	9 636	54 564	-	-	27 149	27 149	28 179	(1 030)	-	(1 030)	-
140	Connexion des compétences (Q26G) #4245	38 172	391 929	(353 757)	-	-	-	-	101 442	(101 442)	-	(101 442)	(245 754)
141	Aide clients contexte inflation (Q29W) #4254	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		4 668 912	9 133 029	(4 464 117)	4 854 968	-	658 726	5 513 694	9 411 113	(3 897 419)	-	(3 897 419)	(2 508 370)
SÉCURITÉ PUBLIQUE													
143	Agrandissement du poste de police (GDQ0-5002) #5002	-	-	-	-	-	3 198 903	3 198 903	-	3 198 903	(4 024 926)	(826 023)	142 797
144	Projet VC (MJQ0-5003) #5003	-	-	-	(14 435)	138 552	124 117	124 117	-	-	-	-	-
145	Mise à jour des équipements policier #5004	-	-	-	(250 444)	818 086	567 642	32 131	535 511	(535 511)	-	-	593 622
146	Service de sécurité publique #5110	3 995 352	3 881 052	114 300	(43 823)	5 399 238	5 355 415	5 355 415	-	-	-	-	-

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Annexe 1 - Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus				Dépenses		2025		2024	
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant	
SÉCURITÉ PUBLIQUE (SUITE)													
147	Covid-19 coûts supplémentaires #5111	-	-	-	-	-	(60 351)	(60 351)	-	(60 351)	-	(60 351)	-
148	Organe directeur de la police #5120	-	-	-	-	-	91 077	91 077	91 077	-	-	-	-
		3 995 352	3 881 052	114 300	-	(308 702)	9 585 505	9 276 803	5 602 740	3 674 063	(4 560 437)	(886 374)	736 419
SANTÉ													
150	Immobilisations - santé COVID (Q300-6009) #6009	-	-	-	-	-	(294 930)	(294 930)	-	(294 930)	-	(294 930)	-
151	Administration - santé (Q30P, Q302 et Q40K) #6010	1 628 703	1 448 316	180 387	1 047 947	-	865 033	1 912 980	2 044 032	(131 052)	-	(131 052)	538 098
152	Immobilisations - Bâtiment isolement (Q300-6017) #6017	-	-	-	-	-	(206 055)	(206 055)	-	(206 055)	-	(206 055)	-
153	Centre de santé F&E (Q302 et Q40J) #6030	449 508	427 605	21 903	415 923	-	-	415 923	415 923	-	-	-	(81 327)
154	PJ - éducation (Q2FR-6031) #6031	-	-	-	-	(224 747)	224 747	-	-	-	-	-	-
155	PJ - coordination des services (Q2FY-6037) #6037	-	-	-	-	(275 764)	373 979	98 215	98 215	-	(49 985)	(49 985)	-
156	Covid-19 Établissement (Q2BJ-6039) #6039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
157	Interprète - Hôpital de Roberval #6040	-	-	-	-	-	77 616	77 616	78 154	(538)	-	(538)	(70 926)
158	Principe de Jordan (Q2FQ-6030 et Q2FT-6041) #6041	-	-	-	1 200 264	-	(315 645)	884 619	884 619	-	-	-	(198 135)
159	COVID-19 Hébergement foyer Chantale (Q300-6042) # 6042	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
160	Maladies transmises sexuellement (Q23X-6043) # 6043	-	-	-	-	-	146 107	146 107	146 107	-	-	-	-
161	PPDSAC (MSPO-6045) #6045	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 500
162	Lutte contre le cancer (CSSS-6047) #6047	-	-	-	-	(37 958)	37 958	-	-	-	-	-	-
163	Agrandissement Centre pédiatrie - PAPAR (QA0X-6050) #6050	-	-	-	6 500 000	(1 509 640)	1 410 000	6 400 360	-	6 400 360	(6 400 360)	-	-
164	Antiracisme (CSSS-6052) #6052	-	-	-	-	(117 609)	117 609	-	-	-	-	-	-
165	Construction 4 logements Santé (CAOO-6055) #6055	-	-	-	-	-	-	-	-	(831 810)	(831 810)	-	-
166	Traitements agonistes Opioïdes (CSSS-6056)	-	-	-	-	(242 907)	242 907	-	-	-	-	-	-
167	SSSC - externat (Q21G et CAOO-1048) #6059	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
168	Maison des aînés (Q2BJ et Q411) #6060	953 028	1 060 644	(107 616)	889 730	-	145 179	1 034 909	1 063 026	(28 117)	(180 620)	(208 737)	245 893
169	COVID-19 Prév., promotion éducation immunisation (Q23R) #6067	-	-	-	-	(42 288)	42 288	-	-	-	-	-	-
170	COVID-19 Installation de sondes (Q23Y) #6068	-	-	-	-	(12 242)	12 242	-	-	-	-	-	-
171	Technologies émergentes (Q30I et SCAN-6078) #6078	-	-	-	43 397	-	-	43 397	-	43 397	-	43 397	(7 406)
172	Guerisseur traditionnel (SCAN-6095, Q01T) #6095	-	-	-	29 067	(24 828)	62 402	66 641	66 641	-	-	-	-
173	Nutrition prématernelle (Q22G et Q40E) #6110	69 504	91 419	(21 915)	73 737	-	-	73 737	65 757	7 980	-	7 980	-
174	T.S.A.F. (Q22H et Q40E) #6120	30 768	74 556	(43 788)	41 309	-	-	41 309	51 330	(10 021)	-	(10 021)	512
175	Santé maternelle infantile (Q22I et Q40E) #6130	81 816	105 072	(23 256)	142 746	-	-	142 746	231 521	(88 775)	-	(88 775)	-
176	P.A.P.A.R. (Q22K et Q40E) #6140	252 588	252 588	-	252 582	-	-	252 582	-	252 582	-	252 582	252 582
177	Initiative en santé buccodentaire (Q02U et Q40B) #6150	81 012	81 249	(237)	100 000	(96 666)	98 164	101 498	-	101 498	-	101 498	-
178	Grandir ensemble (Q21G) #6210	679 404	110 445	568 959	-	-	-	-	-	-	-	-	-
179	Prévention du suicide #6220	-	-	-	42 067	-	-	42 067	42 067	-	-	-	-
180	Santé - PNLAADA (Q21G) #6230	-	395 412	(395 412)	389 689	-	389 689	389 689	-	-	-	-	20 000
181	Santé mentale (Q21G, Q01R et Q21H) #6240	-	529 056	(529 056)	1 846 772	-	1 846 772	796 000	1 050 772	-	1 050 772	957 966	-
182	Santé - collectivité en bonne santé (Q21G) #6260	-	-	-	205 854	-	205 854	205 854	-	-	-	-	-
183	Initiative diabète autochtone (Q22I et Q40D) #6310	83 388	180 276	(96 888)	220 977	-	-	220 977	148 633	72 344	-	72 344	1 635
184	Lutte contre le tabagisme (Q226) #6320	-	-	-	35 157	-	-	35 157	38 044	(2 887)	-	(2 887)	11 814
185	Préromédec - VIH/SIDA (Q23Z, Q40I) #6410	-	-	-	93 460	(28 960)	154 623	219 123	125 663	93 460	-	93 460	41 110
186	V.I.H. / V.H.C. (Q23X) #6420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 686
187	Santé - salaires infirmiers(ères) (Q02G, Q02I, Q23I, Q233, Q02J et Q40A) #6510	1 787 412	5 471 448	(3 684 036)	3 304 560	-	-	3 304 560	5 030 570	(1 726 010)	(59 300)	(1 785 310)	(2 773 750)
188	Soins à domicile (Q22U, Q22V et Q40F) #6610	875 313	843 468	31 845	972 585	-	-	972 585	643 728	328 857	-	328 857	509 181
189	Initiative des services de garde (ISGPNI) #6632	-	-	-	(297 788)	297 788	-	-	-	-	-	-	-
190	Santé - RSC (Q227 et Q40D) #6710	149 028	121 398	27 630	158 102	-	-	158 102	102 557	55 545	-	55 545	121 236
191	Hygiène du milieu (Q23C et Q40H) #6720	11 460	12 975	(1 515)	11 462	-	-	11 462	10 582	880	-	880	-
192	Transport médical (Q010) #6910	3 212 892	3 209 484	3 408	2 433 500	-	(1 067 630)	1 365 870	4 087 479	(2 721 609)	-	(2 721 609)	(882 074)
		10 345 824	14 415 411	(4 069 587)	20 450 887	(2 911 397)	2 424 382	19 963 872	16 766 191	3 197 681	(7 522 075)	(4 324 394)	(1 204 405)

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

Annexe 1 - Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus				Dépenses		2025		2024		
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant		
SERVICES SOCIAUX														
194	Table accord de coordination Loi C-92 (Q2HV-7010) #7010	-	-	-	(10 480)	69 736	59 256	59 256	-	-	-	-	-	
195	Lutte à la pauvreté (CSSS-7014) #7014	-	-	-	(110 370)	110 856	486	486	-	-	-	-	-	
196	Projet centre Mamonotkiwam (Q2C6-7015) #7015	-	-	-	-	5 672 046	5 672 046	-	5 672 046	(7 514 198)	(1 842 152)	9 621 503		
197	Prévention de la violence familiale (CSSS-7018) #7018	-	-	-	(98 116)	98 116	-	-	-	-	-	-	-	
198	Projet construction 8 logements SS (Q2C6-7019) #7019	-	-	-	-	232 906	232 906	-	232 906	(232 906)	(290 533)	(6 224)	1 372 870	
199	Acquisition de 3 véhicules (Q2C6-7020) #7020	-	-	-	-	284 309	284 309	-	284 309	(37 945)	(37 945)	-	-	
200	Agrandissement Arena (CA00-7021) #7021	-	-	-	-	-	-	-	-	(27 543)	(27 543)	-	-	
201	DEK Hockey (CA00-7022) #7022	-	-	-	-	-	-	-	-	(74 054)	(74 054)	-	-	
202	Rue secteur 3-A (CA00-7023) #7023	-	-	-	-	-	-	-	7 388	(7 388)	(7 388)	-	-	
203	Salle culturelle polyvalente (CA00-7025) #7025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
204	Subventions - Entente bilatérale C-92 #7092	-	-	4 262 389	-	-	4 262 389	-	4 262 389	-	4 262 389	-	-	
205	Prestations fiscales nationales pour enfants #7110	684 000	295 176	388 824	-	794 411	794 411	341 883	452 528	(165 798)	286 730	581 160		
206	Refuge des femmes (Q2D2) #7220	591 690	843 108	(251 418)	793 247	-	225 357	1 018 604	1 101 607	(83 003)	-	(83 003)	-	
207	Aide à la vie autonome (Q2BA et Q411) #7310	107 292	69 720	37 572	485 000	-	-	485 000	125 464	359 536	-	359 536	48 970	
208	Maintien des services - établissements (Q2BX) #7510	966 876	1 353 996	(387 120)	966 880	-	394 409	1 361 289	1 361 289	-	-	-	-	
209	Maintien des services - foyers nourriciers (Q2BY) #7520	4 579 416	7 363 848	(2 784 432)	4 579 417	-	726 534	5 305 951	6 399 858	(1 093 907)	-	(1 093 907)	-	
210	Maintien des services - maisons communautaires (Q2BZ et Q2BF) #7530	-	-	-	235 805	-	60 593	296 398	296 398	-	-	-	-	
211	Services représentation des Premières Nations (Q2C7) #7540	770 100	2 033 256	(1 263 156)	914 397	-	606 557	1 520 954	1 824 162	(303 208)	(54 295)	(357 503)	-	
212	AAAP - prévention (Q2C3, Q2KQ) #7550	4 031 172	1 851 504	2 179 668	8 077 758	-	(3 547 267)	4 530 491	4 530 491	-	(184 570)	(184 570)	-	
213	AAAP - fonds de fonctionnement (Q2C0, Q2C3) #7560	3 092 136	3 906 990	(814 854)	3 092 133	-	2 138 113	5 230 246	5 230 246	-	-	-	-	
214	Foyer de groupe #7580	235 800	2 007 702	(1 771 902)	-	(1 819 036)	1 880 723	61 687	61 687	-	-	-	-	
215	SEFPN - Soins Post-Majorité (Q2MB) #7590	-	-	-	-	29 000	29 000	53 085	(24 085)	-	(24 085)	-	-	
		15 058 482	19 725 300	(4 666 818)	23 407 026	(2 038 002)	9 776 399	31 145 423	21 393 300	9 752 123	(8 581 842)	1 170 281	11 624 503	
TERRITOIRE														
217	Ressources Territoire #8110	360 219	430 044	(69 825)	-	(89 791)	388 317	298 526	295 632	2 894	-	2 894	-	
218	P.P.A. II #8120	150 000	130 008	19 992	-	(67 094)	150 000	82 906	83 189	(283)	-	(283)	-	
219	Mesures d'harmonisation #8130	-	-	-	-	-	-	-	191 447	(191 447)	-	(191 447)	(107 384)	
220	Mesures d'harmonisation Gestion Forestière St-Maurice #8140	-	-	-	-	-	24 827	24 827	34 362	(9 535)	-	(9 535)	1 658	
221	F.I.A. II - Volet consultation #8150	237 996	224 136	13 860	-	(467 151)	600 000	132 849	132 849	-	-	-	(66 925)	
		748 215	784 188	(35 973)	-	(624 036)	1 163 144	539 108	737 479	(198 371)	-	(198 371)	(172 651)	
Sous-total		93 325 590	95 581 491	(2 255 901)	97 626 632	(16 871 509)	63 354 983	144 110	103 283	106	40 826 200	(34 204 961)	6 621 239	41 090 953

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Annexe 1 - Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus				Dépenses		2025		2024
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) courant
(SUITE)												
Contributions interservices	-	-	-	-	-	(7 081 698)	(7 081 698)	(7 081 698)	-	-	-	-
Revenus de gestion	-	-	-	-	-	(5 475 097)	(5 475 097)	(5 475 097)	-	-	-	-
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	-	-	-	-	-	(34 653 126)	(34 653 126)	-	(34 653 126)	-	(34 653 126)	(16 762 506)
Total - Fonds de fonctionnement	93 325 590	95 581 491	(2 255 901)	97 626 632	(16 871 509)	16 145 062	96 900 185	90 727 111	6 173 074	(34 204 961)	(28 031 887)	24 328 447
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	-	-	-	-	-	34 653 126	34 653 126	-	34 653 126	-	34 653 126	16 762 506
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	4 221 099	(4 221 099)	4 221 099	-	(3 510 714)
Total - Fonds d'immobilisations	-	-	-	-	-	34 653 126	34 653 126	4 221 099	30 432 027	4 221 099	34 653 126	13 251 792
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	-	-	-	-	-	(566 429)	(566 429)	-	(566 429)	-	(566 429)	(5 677 501)
Revenus de fonds de bande	-	-	-	-	-	-	55 727	-	55 727	-	55 727	58 555
Contribution des fonds autonomes	-	-	-	-	-	-	(291 158)	-	(291 158)	-	(291 158)	-
Total - Fonds autonomes	-	-	-	-	-	(566 429)	(801 860)	-	(801 860)	-	(801 860)	(5 618 946)
Surplus fonds d'exploitation	93 325 590	95 581 491	(2 255 901)	97 626 632	(16 871 509)	50 231 759	130 751 451	94 948 210	35 803 241	(29 983 862)	5 819 379	31 961 293
FONDS D'HABITATION	-	-	-	-	-	2 660 174	2 660 174	2 622 673	37 501	-	37 501	(395 386)
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations interfonds	-	-	-	-	-	(1 801 325)	(1 801 325)	(1 801 325)	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	8 414	8 414	-	8 414	-	-	(216 099)
Total autres revenus et dépenses	-	-	-	-	-	(1 792 911)	(1 792 911)	(1 801 325)	8 414	-	-	(216 099)
Total	93 325 590	95 581 491	(2 255 901)	97 626 632	(16 871 509)	51 099 022	131 618 714	95 769 558	35 849 156	(29 983 862)	5 856 880	31 349 808